

ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Circonscription de Villeurbanne 1  
PROCES-VERBAL du PREMIER CONSEIL D'ECOLE

<b>ECOLE</b>	Ecole élémentaire Croix-Luizet 61 rue château Gaillard 69100 Villeurbanne
<b>Date</b>	Jeudi 19 octobre 2023
<b>Commune</b>	Villeurbanne

**Participants**

**Enseignants :** M. GIORGI, Mme LETINOIS, Mme PONTER, Mme LEGAVRE, Mme CHOUZY, Mme MOREL, Mme JOLLY, Mme BERRA, Mme ZEGNA-RATA, Mme STUMPO, Mme BARNIER, M. LAMOUILLE, Mme STOETZEL

**Parents élus :** Mme TOUROUGUI, Mme JERRY, Mme EMPEREUR, Mme ZAHNA, Mme SADKI, Mme CHAVANT, Mme SOUALMI

**Mairie :** Mme LOIRE

**AESH :** Mme SIBILLE

**Périscolaire :** M. GORZALA, Mme SANCHEZ

**Absents excusés**

Mme LAURENT (séjour à Chamagnieu), Mme BILLOUD (congé maternité)

**Ordre du jour**

- 1- Présentation des temps périscolaires
- 2- Présentation de l'équipe éducative
- 3- Effectifs, répartition et bilan de rentrée
- 4- Elections des représentants des parents d'élèves
- 5- Règlement intérieur
- 6- Bilan financier de l'association
- 7- Présentation des projets 2023-2024
- 8- Travaux à venir

## Rédaction du procès-verbal

### 1/ Présentation des temps périscolaires (annexes n°1, 2 et 3) :

Nous souhaitons introduire ce conseil d'école en soulignant la complémentarité existante entre le périscolaire et l'équipe enseignante. Le déménagement et l'installation dans les nouveaux locaux ont été faits en équipe et de manière concertée, ce qui a grandement facilité notre début d'année.

#### **A. Les changements**

- ✓ Mercredis matin : 60 enfants sont inscrits. On dénombre pour le moment 45 présents chaque semaine encadrés par 3 animateurs ainsi que 3 intervenants extérieurs (ENM, théâtre des Iris et Collectif Ananssé)
- ✓ Temps des leçons : il y a 5 groupes constitués de 10 à 15 enfants tous les lundis et jeudis. L'équipe périscolaire souligne le manque de temps pour les leçons dans la mesure où il faut prévoir un temps pour le goûter et que ces séances doivent s'achever à 17h25 pour les enfants qui partent à 17h30.
- ✓ Sortie de 17h30 : suivant les jours de la semaine, entre 55 et 75 enfants sortent à 17h30. M. Gorzala soulignait des difficultés en début d'année car les chiffres étaient plus hauts que prévu. Cela fonctionne nettement mieux à présent.

#### **B. La continuité**

- ✓ L'équipe de direction fonctionne avec les 3 mêmes personnes depuis l'année dernière. Elles se répartissent sur la maternelle et l'élémentaire en faisant des rotations afin que chacun puisse garder le contact avec les équipes pédagogiques, les élèves ainsi que les familles.
- ✓ Stabilité également au niveau des animateurs : 16 sont présents sur le temps de midi et 7 le soir.
- ✓ Continuité dans les projets : le travail avec le Collectif Ananssé dans le cadre de l'école en transition se fait sur deux années. Par ailleurs, le travail sur le budget participatif mené l'année dernière par l'équipe périscolaire se poursuit également cette année. Deux projets de groupe Croix-Luizet ont d'ailleurs été retenus (n° 1372 pour les tyroliennes et n° 1374 pour le street art).
- ✓ Pour finir, le nombre d'inscriptions est comparable à celui de l'année dernière. On compte 25 à 30 enfants le matin, 215 pendant la pause méridienne et 110 le soir (dont 60% en aide aux leçons).

#### **C. Nouveautés**

- ✓ L'équipe du périscolaire, en partenariat avec la résidence Château Gaillard, a mis en place un projet intergénérationnel. Ainsi, certains de nos élèves partagent leur repas avec des personnes âgées pour plus de convivialité.
- ✓ D'autres actions comme celle-ci devraient voir le jour d'ici la fin de l'année.

### 2/ Présentation de l'équipe (annexe n°4) :

L'équipe pédagogique, malgré quelques changements, est relativement stable :

- ✓ On notera dans un premier temps l'arrivée de plusieurs collègues qui se sont très bien intégrées au sein de l'équipe (Mme Barnier en CP-CE1, Mme Zegna-Rata en CM C, Mme Berra et Mme Liarsou en CM E).

## **ANNEE SCOLAIRE 2023-2024**

- ✓ Un dispositif ULIS ayant fermé, l'école ne compte plus que Mme Stoetzel à sa tête cette année.
- ✓ Le RASED également a enregistré un départ non remplacé (Mme Lafarge, enseignante spécialisée est partie à la retraite).
- ✓ Mme Boudouh, notre infirmière, est toujours à nos côtés, tout comme Mme Keichian, en charge du Minimix, et, M. Dilmi, notre gardien.
- ✓ Notre nombre d'AESH a diminué : les enfants notifiés étant moins nombreux que l'année dernière, nous avons sur Croix-Luizet 8 AESH en élémentaire (contre 10 auparavant).
- ✓ L'équipe périscolaire est en grande majorité similaire à celle de l'année dernière.
- ✓ Une personne a été embauchée récemment dans le cadre du service civique (cette personne apporte son aide en maternelle et en élémentaire).

### **3/ Effectifs, répartition des classes et bilan de rentrée (annexes n°5, 6 et 7) :**

Nous comptons 355 élèves l'année dernière contre 322 cette année (avec 5 nouvelles radiations à venir). Plusieurs facteurs expliquent cette baisse des effectifs :

- ✓ Cohorte de CP moins importante que les autres années et inférieure au nombre de CM2 ayant rejoint le collège à la rentrée.
- ✓ Fermeture de l'un de nos dispositifs ULIS.
- ✓ Carte scolaire modifiée avec un secteur géographique réduit (notamment en ce qui concerne la rue des Bienvenus).
- ✓ Baisse démographique observable dans l'Académie du Rhône.
- ✓ Nombre important de déménagements en périphérie voire dans des zones rurales plus reculées.

Nos élèves sont répartis cette année au sein de 14 classes auxquelles s'ajoute notre dispositif ULIS TFA. Nous observons un nombre important de CE1. Cela nous a poussé à créer une classe de CP-CE1 afin de limiter le nombre d'élèves au sein des classes concernées. Les classes de CM1-CM2 sont également assez chargées.

Le bilan de la rentrée 2023-2024 est positif malgré le manque de repères dans nos nouveaux locaux. Nous avons été beaucoup sollicités par rapport aux travaux et divers ajustements et avons dû nous adapter à maintes reprises.

Malgré tout, l'équipe a surpassé ces difficultés et l'accueil des enfants et de leurs familles a été réussi. Le climat apaisé et les bons rapports entretenus avec les parents sont toujours observables.

### **4/ Elections des représentants de parents d'élèves (annexe n° 8) :**

Une liste de 14 parents avec un suppléant a été élue. Nous comptabilisons une participation de 53,66 % contre 35,8% l'année dernière. 271 personnes ont voté et le conseil d'école se réjouit de cette nette augmentation.

L'école tient à remercier les parents présents lors des réunions de préparation aux élections mais également celles et ceux qui ont donné de leur temps lors du vote en présentiel ou bien encore lors du dépouillement.

Par ailleurs, des élèves de CM2 ont apporté une aide précieuse lors de la préparation des enveloppes et de leur contenu.

**5/ Règlement intérieur (annexes n°9, 10 et 11) :**

Plusieurs modifications ont été apportées et ont donc été soumises à l'approbation du conseil d'école. Certaines sont liées au changement des rythmes scolaires et de l'établissement alors que d'autres ont été changées afin d'être en adéquation avec le projet d'école.

Dans le règlement à destination des enfants, on notera des modifications dans les articles suivants :

- ✓ L'article 1 sur le respect d'autrui a été placé tout en haut avec l'accent mis sur la lutte contre les violences physiques et/ou verbales.
- ✓ L'article 2 sur le respect du matériel et des locaux.
- ✓ L'article 3 avec les objets interdits au sein de l'établissement.
- ✓ L'article 4 concernant les jeux de cour.

Dans le règlement à destination des parents, quelques changements sont également à noter :

- ✓ L'article 2 avec la modification des horaires d'ouverture et de fermeture.
- ✓ L'article 4 avec l'interdiction des couvre-chefs à l'intérieur des bâtiments.

**6/ Bilan financier (annexes 12 et 13) :**

On notera dans un premier temps une réorganisation de l'association des Grands Elèves de Croix-Luizet. En effet, avec le départ de Mme Fagot-Bouquet, Mme Stumpo est devenue la nouvelle secrétaire. M. Lamouille est toujours le trésorier et M. Giorgi demeure le président de l'association.

Pour une totale transparence, les comptes sont présentés lors des conseils d'école de début et de fin d'année. Le bilan de l'année 2022-2023 met en avant une stabilité financière. Les chiffres ont été détaillés par M. Lamouille lors du conseil afin que les parents élus puissent se rendre compte des différentes rentrées et sorties d'argent lors du précédent exercice comptable.

**7/ Projets 2023-2024 (annexe n°14) :**

L'équipe enseignante a dévoilé les différents projets de l'année. On observera, une nouvelle fois, la grande variété des actions menées :

- ✓ Liaison avec la maternelle au centre des préoccupations avec l'éloignement.
- ✓ Continuité avec l'école en transition et le Collectif Ananssé. L'objectif principal sera la mise en place d'une correspondance avec la maternelle par le biais de deux mascottes qui vont échanger sur leur vécu en maternelle ou en élémentaire. Les élèves de cycle 3 seront au centre de ce projet. Ils seront accompagnés d'un journaliste qui les aidera à transmettre les diverses informations.
- ✓ Projet compost et plantation avec une classe de CP et le dispositif ULIS qui travailleront en étroite collaboration avec une association du quartier.
- ✓ Projet ENM pour 8 classes de cycle 2 avec la création d'instruments de musique en matériaux recyclés.
- ✓ Olympiades et fête de fin d'année renouvelées. Le second conseil d'école (qui se fera d'ailleurs avec l'école maternelle) sera en grande partie axé sur la préparation des festivités de fin d'année.

## ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

### **8/ Travaux à venir (annexe n°15) :**

Plusieurs opérations vont avoir lieu lors des vacances d'automne. Des équipes vont intervenir notamment pour remplacer les volets qui ne fonctionnent pas.

Par ailleurs, la construction d'un petit préau dans la cour Ouest et celle d'un grand préau dans la cour Est va commencer. On ignore encore si le grand préau pourra être terminé avant la reprise du mois de novembre.

Enfin, l'installation d'une sonnerie devrait se faire d'ici la fin de l'année tout comme des traçages au sol dans les cours afin de délimiter des espaces de jeux pour les enfants.

Le conseil d'école en a profité pour faire un premier bilan après deux mois d'utilisation de la nouvelle structure. Si la qualité des locaux a été mise en avant, les parents tout comme les enseignants, déplorent le manque de sécurité autour de l'école.

La rue Château Gaillard et certaines rues avoisinantes sont dangereuses et plusieurs problèmes ont été cités :

- ✓ L'école n'est pas signalée en amont pour les automobilistes.
- ✓ Le passage piéton de la rue René n'a pas été sécurisé.
- ✓ Le stationnement abusif de certaines personnes devant l'école perturbe grandement le trafic et est source de conflits.

A la demande des parents, l'école va faire remonter ces différentes observations à la municipalité ainsi qu'à la Métropole afin que certaines mesures puissent être adoptées.

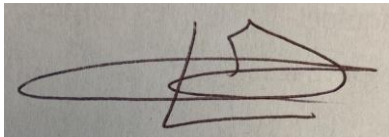
**Laurine JOLLY (secrétaire de séance)**

**Julien GIORGI (directeur d'école)**


**Date : 6 novembre 2023**

**Date : 6 novembre 2023**

**Signature**

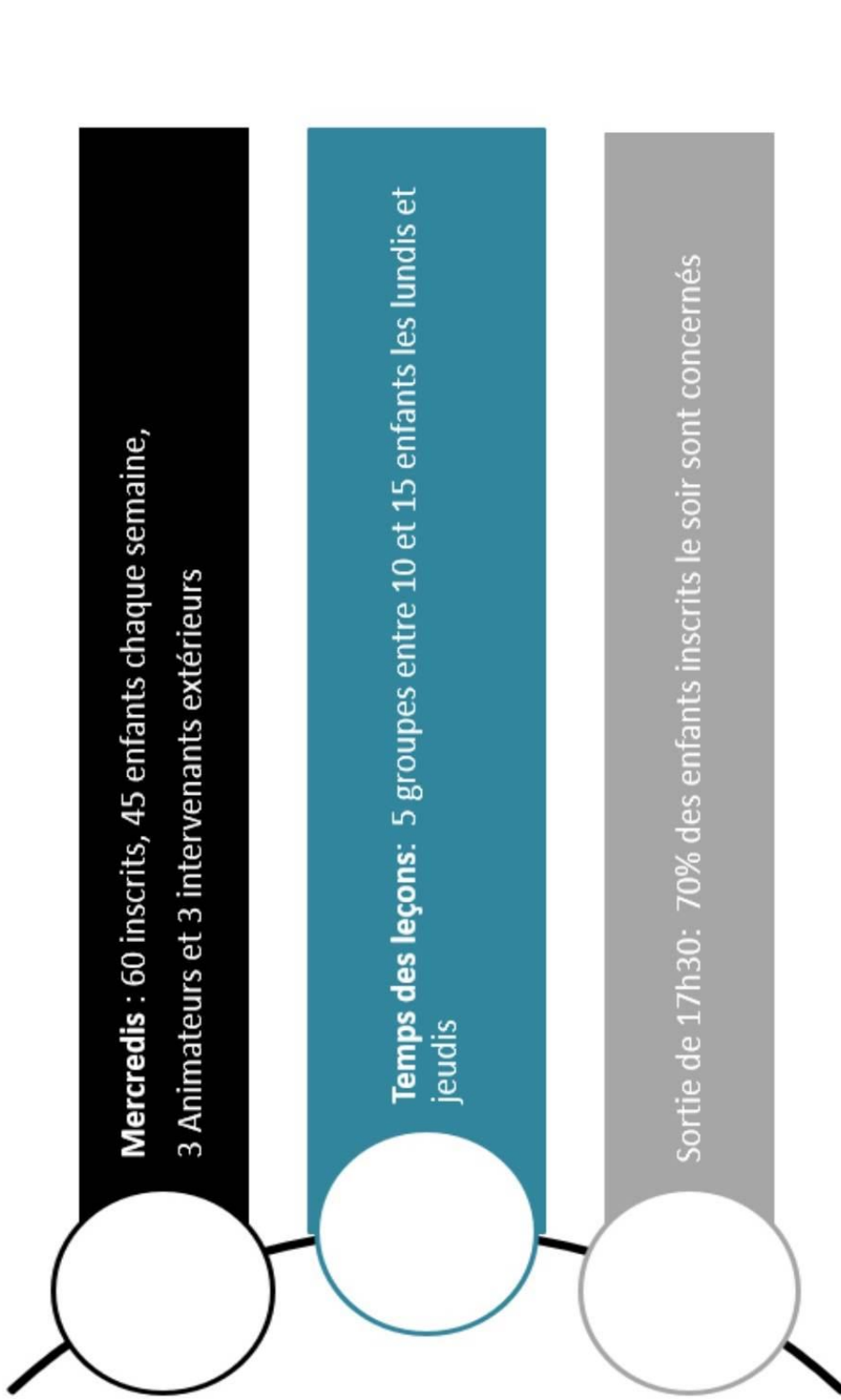


**Signature**



Annexe 1 :

## Les changements de cette rentrée



Annexe 2 :

## LA CONTINUITÉ

### L'EQUIPE

- Même trio de direction
- 14 des 16 animateurs déjà présents l'an dernier
- Partenaires inchangés (infirmière, MiniMix, E.N.,...)

### LES PROJETS

- Ecole en transition
- Budget participatif
- Projets de fin d'année (Olympiades, fête de l'école)

### LES ENFANTS

- Matin: 25 – 30 enfants
- Midi: 215 enfants en transfert
- Soir : 110 enfants dont 60% en « temps des leçons »

Annexe 3 :

**PROJECTION DE FIN D'ANNÉE DERNIÈRE**

Déménagement



Rédaction du projet pédagogique



Garder le lien élémentaire / maternelle



Répartition de l'équipe





Annexe 4 :

## Présentation de l'équipe

1 directeur : M. Giorgi

17 enseignants :

- 3 au CP : Mme Billoud / Mme Grataloup / Mme Barnier
- 3 au CE1 : Mme Legavre / Mme Chouzy / Mme Morel
- 3 au CE2 : Mme Letinois / Mme Ponter / Mme Jolly
- 6 au CM1-CM2 : M. Lamouille / Mme Laurent / Mme Zegna-Rata / Mme Stumpo / Mme Berra et Mme Liarsou
- 1 sur le dispositif ULIS : Mme Stoetzel
- 1 remplaçante rattachée sur l'école : Mme Salza

2 personnes sur le RASED :

- 1 enseignante spécialisée : Mme Olibo
- 1 psychologue scolaire : Mme Berrez

1 infirmière : Mme Boudouh

8 AESH : Ludovic, Nassima, Warren, Souad, Annissa, Dareen, Isabelle et Aïcha

1 responsable du dispositif MiniMix : Mme Keichian

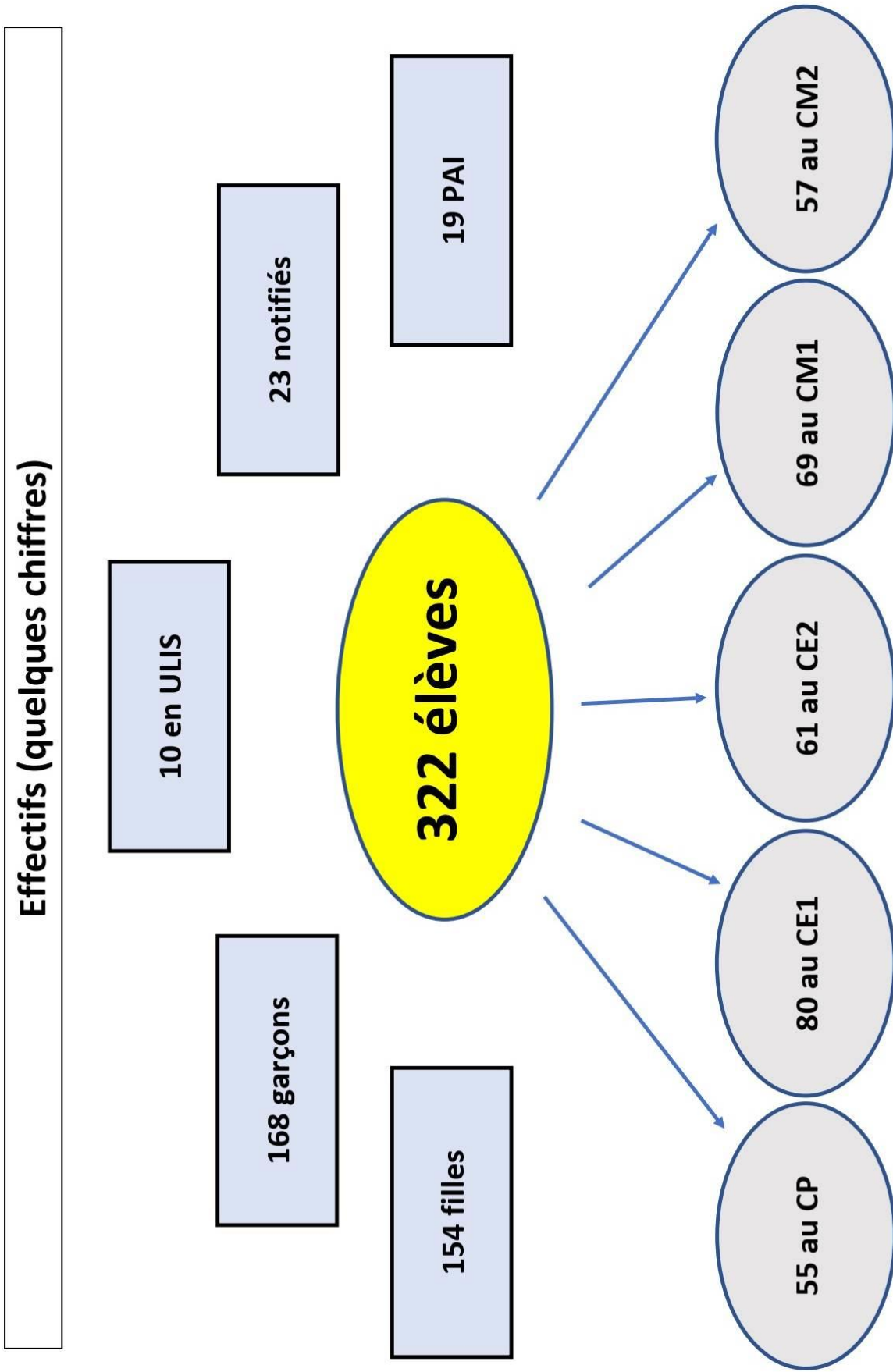
1 gardien : M. Dilmi

L'équipe périscolaire : 15 animateurs encadrés par M. Gorzala et ses assistantes Mme Sanchez et Mme Chetioui

1 service civique : Corentin

L'équipe d'entretien

Annexe 5 :



Annexe 6 :

**Répartition des classes**

<b>CP A</b> Mme BILLOUD 23 élèves	<b>CP B</b> Mme GRATALOUP 22 élèves	<b>CP-CE1</b> Mme BARNIER 19 élèves
<b>CE1 A</b> Mme LEGAVRE 23 élèves	<b>CE1 B</b> Mme CHOUZY 23 élèves	<b>CE1 C</b> Mme MOREL 24 élèves
<b>CE2 A</b> Mme LETINOIS 21 élèves	<b>CE2 B</b> Mme PONTER 19 élèves	<b>CE2 C</b> Mme JOLLY 21 élèves
	<b>ULIS</b> Mme STOETZEL 10 élèves	
<b>CM1-CM2 A</b> M. LAMOUILLE 26 élèves	<b>CM1-CM2 B</b> Mme LAURENT 25 élèves	<b>CM1-CM2 C</b> Mme ZEGNA-RATA 25 élèves
		<b>CM1-CM2 D</b> Mme STUMPO 25 élèves
		<b>CM1-CM2 E</b> Mme BERRA 25 élèves

Annexe 7 :

**Bilan de rentrée**

- **Prise en main de notre nouvelle structure**
- **Equipe pédagogique assez stable**
- **Complémentarité avec le périscolaire**
- **Accueil bienveillant des enfants**
- **Confiance des parents / Assiduité**
- **Equipe AESH stable**
- **Présence de M. DILMI (notre gardien)**
- **Travaux au quotidien**

Annexe 8 :

## Elections des parents

- SADKI Mona
- MJAHEB BEN DADA Hanan
- ROSSI Delphine
- EMPEREUR Nelly
- ZAHNA Laetitia
- DUCROT Deborah
- DE CRUZ Christelle
- TOUROUGUI Bouchra
- N'GUYEN Tan Hai
- SOUALMI Nabila
- JERRY Donia
- CHAVANT Virginie
- BORREL Mathieu
- KHALDI Ali
- MARZOUK Sandrine

271 votants sur les 505 inscrits soit une participation de **53,66 %** (35,8 % l'année dernière)

51 bulletins blancs ou nuls sur les 271

- ❖ Relais entre l'équipe enseignante et les autres parents
- ❖ Force de proposition pour des projets
- ❖ Aide pour des financements divers

## Règlement intérieur

### AUX ELEVES

**ARTICLE 1** : Je dois respecter les autres (enfants comme adultes). Je ne tiens pas de propos racistes, insultants ou grossiers aussi bien à l'égard de mes camarades et de leur famille ainsi qu'à l'égard des enseignants.  
Je ne participe pas à des jeux violents ou brutaux qui risquent de blesser un camarade, de déchirer ou salir ses vêtements. Les bagarres, même sous forme de jeux, sont prohibées. **Aucune violence physique ou verbale ne sera tolérée au sein de l'établissement.**

**ARTICLE 2** : Je respecte le matériel : le mien, celui des autres et celui de l'école. Je veille à le garder en bon état afin de pouvoir apprendre dans de bonnes conditions.

**Je ne jette pas d'objets par terre** : papiers, plastiques, peaux de fruits. Des poubelles sont à ma disposition. Je prends soin de la propreté de tous les locaux scolaires et de la cour de récréation. Je ne touche pas aux différents équipements et **je ne détériore pas les installations du groupe scolaire.**

**ARTICLE 3** : Je n'apporte pas d'objets dangereux à l'école ni d'objets de valeur. Les jeux et jouets sont interdits à l'école tout comme les téléphones portables. L'école ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des pertes, vols ou détériorations de ces objets.  
Les bonbons et les chewing-gums **n'ont également pas leur place à l'école.**

**ARTICLE 4** : Dans les cours de récréation : **je ne cours pas dans les zones calmes** et je ne me déplace **jamais seul d'une cour à l'autre.** Je ne dessine ni sur les murs ni sur le sol avec des craies, des feutres ou tout autre crayon. Je ne m'agite pas devant les fenêtres des classes qui travaillent. L'utilisation des ballons en mousse sera priorisée et deviendra obligatoire pour tous les jeux au pied.

**ARTICLE 5** : Les toilettes ne sont pas un lieu de divertissement. Je laisse l'endroit propre et je n'oublie pas de tirer la chasse. **Je ne me rends aux toilettes uniquement avec l'autorisation d'un Enseignant ou d'un Surveillant.**

**ARTICLE 6** : Lorsque je suis dans l'école, je ne sors pas avant l'heure normale de fin des cours.  
**Je ne remonte jamais dans les classes et je ne circule pas dans les couloirs ou dans les escaliers sans autorisation.** Je ne reste pas seul, sans surveillance dans une classe et dans tous les autres locaux scolaires.  
Les enfants, même accompagnés d'un adulte, ne peuvent pas après les heures de sortie (16H40) revenir chercher un objet (livre cahier, trousse, vêtement...) oublié dans la classe ou dans l'école.

## **AUX PARENTS**

### **ARTICLE 1** : **La scolarité est obligatoire.**

En cas d'absence de l'enfant, prévenir immédiatement l'école par téléphone ou par mail, écrire un mot dans le cahier de liaison au retour de l'élève justifiant son absence.

Si l'absentéisme est récurrent ou/et non justifié, (c'est-à-dire à compter de 4 demi-journées d'absences sans motif légitime ni excuses valables durant le mois) l'école suivra la procédure départementale en référence au Code de l'éducation (article L.131-8)

Toutes les maladies contagieuses doivent être signalées au directeur : Coqueluche, Diphtérie, Méningite à méningocoque, Poliomyélite, Varicelle, Oreillons, Rubéole, Hépatite B, Tuberculose respiratoire.

**ARTICLE 2** : Les horaires des classes sont de **8h30 à 11h50 et de 14h à 16h40** les lundi, mardi, jeudis et vendredis. L'ouverture du portail se fait à 8h20 et à 13h50.

Dès leur entrée dans l'école, les élèves rejoignent immédiatement leur classe, sans courir, sans se bousculer et sans stationner ni dans la cour ni dans les escaliers.

**ARTICLE 3** : Il est demandé aux parents de bien vouloir **attendre leur enfant devant le portail sans entrer dans la cour**, de ne pas gêner le passage des enfants, de surveiller les petits frères et sœurs, de respecter la signalisation de stationnement interdit et des places réservées aux véhicules des enfants porteurs de handicap, d'utiliser et de faire utiliser à leurs enfants les passages piétons.

**ARTICLE 4** : Les enfants se présenteront dans un état de propreté convenable et avec l'équipement approprié à l'activité prévue par l'emploi du temps : (EPS, piscine...). La tenue vestimentaire doit être adaptée à un enfant de l'école élémentaire, décente, pratique, et confortable. **Le port d'un couvre-chef est interdit à l'intérieur des locaux.**

**ARTICLE 5** : Les enfants auront un cartable résistant pour protéger son contenu. Tous les livres détériorés ou perdus par négligence devront être remplacés ou remboursés. Les parents signeront les cahiers, les classeurs et les livrets scolaires à la demande des enseignants. **Le cahier de liaison devra être consulté tous les jours.**

**ARTICLE 6** : **Les enfants qui ne peuvent pas participer à l'activité piscine devront obligatoirement fournir un certificat médical (pour au moins deux absences consécutives)** ou un mot signé des parents pour une absence à une seule séance. Ces enfants seront répartis dans les autres classes. Si l'absentéisme à une séance dépasse le tiers de la classe, celle-ci devra être annulée.

Annexe 11 :

**ARTICLE 7** : Les parents n'ont pas le droit d'agresser verbalement ou physiquement un enfant dans le cadre de l'école y compris à l'extérieur pour régler des problèmes personnels. Ceux-ci seront exposés soit au maître soit au directeur qui prendra les mesures nécessaires. Les familles s'interdiront tout comportement, geste ou parole qui porterait atteinte à la fonction ou à la personne du maître et au respect dû à leurs camarades ou aux familles de ceux-ci. **L'école n'est pas un lieu public** mais un local affecté au Service public d'Education. Les parents ne peuvent pas pénétrer dans la cour de l'école ou dans les locaux scolaires sans l'accord préalable du directeur ou d'un Enseignant.

**ARTICLE 8**: Les enseignants ne sont pas autorisés à administrer ou à laisser prendre des médicaments par voie buccale, même accompagnés d'une ordonnance, aux enfants. Des dispositions particulières doivent être prises pour les enfants porteurs de certaines affections par la mise en place d'un PAI (projet d'accueil individualisé) ou pour les enfants reconnus en situation de handicap par la mise en place d'un PPS (projet personnalisé de scolarisation).

**ARTICLE 9** : L'école décline toute responsabilité pour les vêtements et les objets personnels perdus ou détériorés.

**ARTICLE 10** : **Application du principe de Laïcité** : Le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. Les élèves doivent assister à l'ensemble des enseignements sans pouvoir refuser ceux qui leur paraissent contraires à leurs convictions.

**ARTICLE 11** : Les enfants n'apporteront pas de goûter à l'école pendant la récréation du matin.

**ARTICLE 12** : Il est rappelé aux familles qu'à l'école élémentaire **les enseignants n'ont pas à s'assurer si l'on vient chercher l'enfant à la sortie, ni à le garder en dehors des temps réglementaires**. Il est donc nécessaire d'être ponctuel pour une meilleure protection des enfants.

**ARTICLE 13** : Les parents sont responsables de tout incident ou accident qui résulterait de l'inobservation du présent règlement, qui sera lu et commenté aux enfants en début d'année et aussi souvent qu'il conviendra.



Annexe 12 :

## Bilan financier de l'association

Coopérative scolaire de l'école

### Compte de fonctionnement du 1er septembre 2022 au 31 Août 2023

CHARGES ou DEPENSES		Euros	PRODUITS ou RECETTES		Euros
Ne pas arrondir les sommes. Porter les centimes			707	Recettes des ventes	5 341,50 €
607	Achat de produits pour vente	3 244,90 €	708	Recettes activités éducatives	1 839,73 €
618	Dépenses activités éducatives	5 526,04 €	741	Subventions publiques	5 295,00 €
6281	Cotisations versées OCCE	0,00 €	742	Autres subventions	0,00 €
6282	Assurances versées	145,10 €	75	Autres recettes	0,00 €
65	Autres dépenses courantes	4 247,78 €	756	Cotisations des parents	3 725,00 €
67	Dépenses exceptionnelles	24,00 €	76	Produits financiers	1,50 €
68	Achats de gros équipements	648,80 €	77	Produits exceptionnels	266,00 €
<b>TOTAL des CHARGES</b>		<b>13 836,62 €</b>	<b>TOTAL des PRODUITS</b>		<b>16 468,73 €</b>
120	<b>Produits - charges = Excédent</b> <small>Il y a excédent si produits &gt; charges</small>	<b>2 632,11 €</b>	129	<b>Charges - Produits = Déficit</b> <small>Il y a déficit si charges &gt; produits</small>	
<b>Balance = Total charges + Excédent</b>		<b>16 468,73 €</b>	<b>Balance = Total charges + Déficit</b>		<b>16 468,73 €</b>
Euros			← Ces deux sommes doivent être identiques →		Euros

Annexe 13:

Bilan simplifié au 31 Août 2023			
Actif		Passif	
Il montre ce que votre coopérative a sur ses comptes au 31 août 2023. Portez dans les colonnes correspondantes les sommes figurant sur vos extraits de comptes en Euros.		Il montre ce que votre coopérative avait sur ses comptes au début de l'année scolaire 2022-2023, auquel est venu s'ajouter l'excédent, ou se soustraire le déficit calculé ci-dessus.	
	<b>Compte financier</b>	<b>Euros</b>	<b>Euros</b>
512	Crédit Mutuel Eurocompte	5 788,36 €	110
514	Livret CCP	0,00 €	120
530	Caisse	0,00 €	129
Si vous avez respecté nos consignes, le compte caisse doit être nul			
<b>Total Actif</b>		<b>5 788,36 €</b>	<b>Total Passif</b>
		Euros	Euros
		5 788,36 €	5 788,36 €
Vérifiez que le total Passif est égal au total Actif.			
Joindre les photocopies des derniers extraits de comptes arrêtés au 31/08/2023 et qui doivent correspondre aux sommes que vous avez indiquées dans chacun des cadres 512, et 514.			

512	Crédit Mutuel Eurocompte	5 788,36 €	110	Report des sommes que vous aviez au 31 août 2022	3 156,25 €
514	Livret CCP	0,00 €	120	Résultat de l'exercice calculé ci-dessus à ajouter si excédent	2 632,11 €
530	Caisse	0,00 €	129	Résultat de l'exercice calculé ci-dessus à soustraire si déficit	

Annexe 14 :

## Présentation des projets 2023-2024

1. Liaison maternelle
2. Ecole en transition avec Ernest Afriyé et sa compagnie
3. Projet plantation et compost (CP B / ULIS)
4. Projet avec l'ENM pour le cycle 2
5. Projet Anthropologia avec les CP
6. Projet Arturo, un chef en classe pour les CM Bet CM E
7. SRT (l'homme et son milieu) pour les CM A, CM C, CM D et CM E
8. Affiliation USEP de toutes les classes de l'école
9. Séjours à Chamagnieu
10. Permis piéton au CE2
11. Olympiades et fête de l'école

Annexe 15:

## Travaux à venir

Libellé	Observations
Pose de préaux avant et arrière	Préau avant confirmé. Préau arrière ultérieurement
Installation sonnerie fin de cours	étude en cours. Travaux repoussés

- Traçages au sol pour les jeux de cour
- Réparation des volets qui ne fonctionnent pas

